

PROTECTION JURIDIQUE ET DÉFENSE PÉNALE

BULLETIN D'ADHÉSION (VALANT CONDITIONS PARTICULIÈRES)

Assureur : Cfdp Assurances

À retourner à : **Verspieren**
Département Associations
1, avenue François-Mitterrand
59290 Wasquehal

VOTRE STRUCTURE

Dénomination sociale :
Adresse du siège social :
Code postal : Ville :
Téléphone : Télécopie :
E-mail : Site Internet :
N° SIRET : Code APE :
Directeur(trice) :
Responsable des assurances :
Date de création : Fédération d'adhésion :
Activités précises :

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL (VERSION DDA) CONCERNE LE CONTRAT DE « PROTECTION JURIDIQUE ET DÉFENSE PÉNALE »

En application des articles L.521-2 et suivants et R.521-1 du Code des assurances, préalablement à la conclusion d'un contrat d'assurance, l'intermédiaire d'assurance doit fournir au souscripteur éventuel les informations qui suivent. Le souscripteur éventuel du contrat est invité à signer ce document après en avoir pris connaissance.

Identification de l'intermédiaire d'assurance

VERSPIEREN Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.000.000 euros
Siège social 1, avenue François Mitterrand BP 30200 59446 Wasquehal Cedex - SIREN 321 502 049 RCS Lille Métropole

N° ORIAS 07 001 542 www.orias.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 45321502049 CCP Lille 959 M - APE 6622 Z SIRET 321 502 049 00166

Indépendance de l'intermédiaire d'assurance

Aucun assureur ne détient plus de 10% de notre capital ou n'est détenu à plus de 10% par nous.

Vos exigences et besoins (selon le cas)

Sont précisés dans le présent bulletin d'adhésion.

Analyse du marché

Conformément à l'article L.512-2 b du Code des assurances, sur la base de ces éléments d'information, nous avons questionné l'assureur avec lequel nous avons élaboré une gamme de contrats et de services adaptés à vos risques et objectifs : CFDP.

Notre proposition

Nous vous conseillons l'offre la plus cohérente émanant de cet assureur : CFDP.

Notre conseil est fondé sur les critères suivants :

- Compétitivité des conditions tarifaires proposées
- Adéquation d'ensemble avec votre situation et votre profil
- Sérieux et expérience de cet assureur dans la gestion et dans le traitement des sinistres
- Expérience de cet assureur au regard de votre secteur d'activité

Dossier d'assurance

Le contrat négocié avec cet assureur vous est remis avec le présent document. Il est constitué des pièces suivantes :

- Document d'information normalisé sur le produit d'assurance (IPID)
- Conditions générales
- Le présent bulletin d'adhésion valant Conditions particulières

Prise de connaissance et décision

Malgré l'expertise que nous avons consacrée à votre dossier, une lecture attentive de celui-ci est nécessaire pour le cas où vous voudriez modifier ou corriger tel élément ou tel paramètre. Nous restons à votre entière disposition pour vous permettre de décider en connaissance de cause.

Réclamation

Si vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, contactez votre interlocuteur habituel ou adressez votre courrier en précisant les références du dossier à :

VERSPIEREN

1, avenue François Mitterrand
BP 30200 59446 Wasquehal Cedex

Ou par courriel à :

associations-reclamations@verspieren.com

Conformément à la réglementation, nous accuserons réception dans un délai de 10 jours ouvrables et vous apporterons une réponse sous deux mois maximum à compter de la date de réception de votre réclamation.

Autorité de contrôle

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09
<https://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

NOTICE D'INFORMATION DU DISPOSITIF TRACFIN

(Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins)

1. Obligation

L'article 561-5 du Code monétaire nous fait obligation de nous assurer de l'identité du souscripteur d'un contrat d'assurance par la présentation et la fourniture de certains documents.

2. Documents à fournir

Pour permettre la réalisation du contrat d'assurance envisagé, nous vous remercions de nous fournir les documents suivants :

- Extrait K bis original ou certifié conforme, de moins de 3 mois (si vous êtes enregistrés au registre du commerce et des sociétés) ou de

la déclaration en Préfecture.

- Copie de vos statuts certifiés conformes.
- RIB de l'établissement financier utilisé pour le règlement des cotisations.
- Copie recto verso de la pièce d'identité du signataire, ainsi que de la décision ayant défini ses pouvoirs.

NOTICE D'INFORMATION RGPD

Les données personnelles collectées par Verspieren, responsable de traitement, à travers ce bulletin sont destinées à la gestion et l'exécution du contrat Protection juridique et défense pénale.

Vous êtes informés que vos données personnelles pourront également être utilisées à des fins de gestion des opérations de prospection et de la relation commerciale entre professionnels, de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil Européens,

vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données personnelles ainsi que la limitation de leur traitement.

Pour exercer ces droits, veuillez adresser votre demande à dpo@verspieren.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement fait de vos données n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la Politique de protection des données à caractère personnel disponible sur le site www.verspieren.com.

☐ Je m'oppose à recevoir des offres commerciales de la part de Verspieren

☐ En cochant cette case, je m'oppose à ce que Verspieren communique mes données personnelles à des tiers partenaires de Verspieren, à des fins de gestion d'opération de prospection et de relation commerciale

LES GARANTIES

LA DÉFENSE PÉNALE
LE RECOURS PÉNAL
LA DIFFAMATION ET LA CONCURRENCE DÉLOYALE
LE COMPLÉMENT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

LA PROTECTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS
LA PROTECTION FISCALE
LA PROTECTION SOCIALE
L'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

Voir les Conditions Générales Réf : CG PJ V06/2019 du contrat groupe n°06ODC194506 et le document d'information normalisé ci-joint.

Date d'échéance : 1^{er} janvier

Date d'effet souhaitée

(Au plus tôt le 1^{er} jour du mois suivant la signature du bulletin)

TARIFS 2019 PJ ASSOCIATIONS AV DP - CONTRAT N°06ODC194506

NOMBRE DE SALARIÉS		PRIME TTC (avec taxe à 13,40%)
Jusqu'à 10 salariés		200 €
De 11 à 50 salariés	17 € / salarié	Prime mini : 200 €
De 51 à 200 salariés	12 € / salarié	Prime mini : 850 €
De 201 à 350 salariés	9,50 € / salarié	Prime mini : 2 400 €
De 351 à 500 salariés	8 € / salarié	Prime mini : 3 325 €
>500		Nous consulter

RÈGLEMENT DE VOTRE COTISATION

	Nombre de salariés		Cotisation par salarié ou cotisation minimum		Cotisation totale
Cotisation annuelle		x		=	€
	Cotisation totale	:	12	x	Nombre de mois restant
Cotisation au comptant		:	12	x	€
				=	Cotisation à payer

Exemple : vous adhérez en signant ce bulletin le 15 juillet, le contrat prendra effet le 1^{er} août et la cotisation à régler portera d'août à décembre (5 mois) du fait de l'échéance au 1^{er} janvier.

Vous avez 60 salariés, soit une cotisation totale de $60 \times 12 \text{ €} = 720 \text{ €}$ portée à 850 € minimum, soit une cotisation mensuelle de 850 € : $12 = 70,83 \text{ €}$, soit pour 5 mois une cotisation comptant de $70,83 \text{ €} \times 5 = 354,15 \text{ €}$.

Cadre réservé à Verspieren

Adhésion n° : 	Fait à :	Le :
Date d'échéance : 1^{er} janvier	L'adhérent 	L'assureur (Verspieren par délégation)
Date d'effet : 		